



Tagung der Alpenkonferenz

IX

Réunion de la Conférence alpine

Sessione della Conferenza delle Alpi

Zasedanje Alpske konference

TOP / POJ / ODG / TDR

6

FR

OL: DE

**RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE PERMANENT
À LA IX^{ÈME} CONFÉRENCE ALPINE**

A Rapport

B Proposition de décision

A Rapport

Structure

Le rapport est structuré comme suit : mandats impartis par la VIII^{ème} Conférence alpine au Comité permanent et aux Groupes de travail (1), travaux prioritaires de la Présidence autrichienne (2), manifestations thématiques de la Présidence autrichienne dans le cadre du Comité permanent (3), réunions du Comité permanent (4) et résultats obtenus (5).

1 Mandats impartis par la VIII^{ème} Conférence alpine de Garmisch-Partenkirchen (16 novembre 2004) au Comité permanent, aux Groupes de travail existants et au Secrétariat permanent

Groupe de travail Transports

- Poursuite des travaux sur la base du mandat impartit par la VII^{ème} Conférence alpine et rapport y relatif à la Conférence alpine (document VIII/21, POJ 7)

Rapport sur l'état des Alpes/Système d'observation et d'information des Alpes (ABIS/SOIA)

- Élaboration du premier Rapport sur l'état des Alpes par le Secrétariat permanent (SP) (document VIII/21, POJ 9 I)
- Proposition du SP concernant la stratégie à long terme de l'ABIS/SOIA (document VIII/21, POJ 9 II)

Plate-forme risques naturels

- Rapport sur l'activité de la Plate-forme risques naturels (document VIII/21, POJ 10)

Groupe de travail Population et culture

- Le Comité permanent (CP) veille à la poursuite des travaux du Groupe de travail (GT) et à la présentation d'un projet de déclaration d'ici la IX^{ème} Conférence alpine (document VIII/21, POJ 11 n° 3)
- Le CP assure la prise en compte adéquate des contributions des réseaux existants, des organisations des collectivités territoriales locales et régionales de l'espace alpin et des Observateurs (document VIII/21, POJ 11 n° 4)

Partenariats internationaux de montagne

- Le SP est prié d'engager une collaboration avec le Secrétariat par intérim de la Convention des Carpates (document VIII/21, POJ 12 n° 3)
- Mise à disposition des expériences du processus alpin pour le développement d'une Convention du Caucase (document VIII/21, POJ 12 n° 4)
- Décision du CP concernant l'adhésion de la Convention alpine au « Global Mountain Partnership » (document VIII/21, POJ 12 n° 5)

Réseau alpin des espaces protégés

- Recommandation relative aux démarches concrètes visant à la réalisation d'un réseau écologique par les Parties contractantes (extension et ajout d'espaces protégés, élaboration et réalisation de concepts pour un réseau écologique, concertation de plans de gestion et de mesures environnementales, études locales et régionales pour la mise en œuvre des mesures y relatives, introduction des données concernées dans l'ABIS, suivi commun et relations publiques) (document VIII/21, POJ 13 n° 3)
- Création d'une Task Force des espaces protégés et conclusion d'un accord y relatif par le SP, la France et le Réseau alpin des espaces protégés (document VIII/21, POJ 13 n° 5 et 6)

Audit des domaines skiables

- Poursuite du test de l'audit des domaines skiables, notamment à Oberstdorf (D), Cortina d'Ampezzo et La Thuile (I), ainsi que dans un domaine skiable qui doit être encore désigné par la Slovénie dans le cadre du projet INTERREG IIIb-Espace alpin, et présentation d'un rapport sur la question à la Conférence alpine (document VIII/21, POJ 14 n° 2, 3, 4)

Utilisation du logo de la Convention alpine

- Extension des ayants droit à l'utilisation du logo aux partenaires MoU (document VIII/21, POJ 16 n°1)
- Adoption des critères et des modalités d'octroi du logo par le Comité permanent sur la base d'une proposition du Secrétariat (document VIII/21, POJ 16 n° 2,3)

Secrétariat permanent

- Nouvel examen de la répartition des contributions obligatoires entre les Parties contractantes et, le cas échéant, redéfinition (document VIII/21, POJ 18 n° 3b)
- Décision du CP concernant l'utilisation de l'excédent de 257.029,98 euros provenant de l'exercice 2003 après paiement des contributions obligatoires 2004 encore dues par une Partie contractante, dont le 28^{ème} Comité permanent a approuvé à titre exceptionnel le report au budget 2005-2006 (document VIII/21, POJ 18 n° 3c)
- Éclaircissement de la situation du bureau de Bolzano
- Désignation d'un/e nouveau/nouvelle Secrétaire général/e de la Convention alpine

2 Travaux prioritaires de la Présidence autrichienne au cours des années 2005/2006

Lors de la VIII^{ème} Conférence alpine de Garmisch-Partenkirchen, l'Autriche a succédé à l'Allemagne à la Présidence de la Convention alpine. L'objectif de la Présidence autrichienne de la Convention alpine était d'amener le CP à se saisir davantage des thématiques liées aux questions spécifiquement alpines. Dans ce contexte, la Présidence a organisé en particulier une série de manifestations thématiques dans le cadre du CP. Les travaux prioritaires de la Présidence autrichienne, dont le CP a pris connaissance et qu'il a approuvés lors de sa 30^{ème} réunion, ont été les suivants :

- Élaboration d'une déclaration dans le domaine « Population et culture »
- Élaboration du premier Rapport sur l'état des Alpes sur la base des résultats du Groupe de travail « Objectifs environnementaux et indicateurs »
- Dans le domaine de l'eau, mise en place d'un Groupe de travail « Eau » ayant pour mission de traiter les aspects spécifiquement alpins du régime des eaux
- Traitement du développement durable et économique des transports conformément au Protocole Transports, dans le cadre d'une Conférence d'experts organisée sous la double égide de la Présidence de la Convention alpine et de l'UE, et consacrée en particulier aux transports régionaux et locaux
- Élaboration d'une déclaration ministérielle sur la protection du climat avec des recommandations d'actions pour une protection active du climat
- Élaboration des axes clés d'une agriculture de montagne orientée vers l'avenir prenant particulièrement en compte la dimension européenne
- Relations publiques/mise en œuvre : la Convention alpine offre une stratégie de développement globale pour l'espace alpin qu'il convient d'ancrer solidement auprès du public et des parties prenantes à travers une large activité de relations publiques, en particulier du Secrétariat permanent
- Collaboration avec la science et la recherche, renforcement du dialogue à travers une Conférence d'impulsion, agenda de la recherche
- Transférabilité de la Convention alpine : renforcement de la coopération avec la Convention des Carpates et d'autres régions montagneuses
- Poursuite des travaux du Comité de vérification sous la Présidence autrichienne

3 Manifestations thématiques de la Présidence autrichienne

La Présidence autrichienne a organisé quatre manifestations thématiques dans le cadre du Comité permanent. Elles ont été consacrées aux thèmes suivants :

- La dimension socio-économique de la Convention alpine (26 avril 2005)

- Changement climatique dans l'espace alpin (27 septembre 2005)
- Partenariats internationaux de montagne (4 avril 2006)
- Agriculture de montagne et espace rural (19 septembre 2006).

Les experts concernés ont été invités à ces manifestations.

4 Réunions du Comité permanent

Au cours de la Présidence autrichienne de la Convention alpine, le Comité permanent s'est réuni cinq fois :

26 – 28 avril 2005 à Villach, Autriche

27 – 29 septembre 2005 à Galtür, Autriche

4 – 6 avril 2006 à Bolzano, Italie

19 – 21 septembre 2006 à Innsbruck, Autriche

6 - 8 novembre 2006 à Alpbach, Autriche

Conformément à la décision de la 26^{ème} réunion du Comité permanent au POJ 8b (participation financière et organisationnelle du Secrétariat aux réunions du Comité permanent), les réunions de Bolzano et d'Innsbruck ont été organisées et financées par le Secrétariat permanent, tandis que la Présidence autrichienne a pris en charge les coûts liés à la restauration.

5 Résultats

5.1 Résultats liés aux mandats impartis par la VIII^{ème} Conférence alpine de Garmisch-Partenkirchen (16 novembre 2004) au Comité permanent, aux Groupes de travail existants et au Secrétariat permanent

Groupe de travail Transports

Le Groupe de travail (GT) a entamé ses travaux conformément au mandat qui lui a été imparti. Le CP a réaffirmé que des propositions pratiques et précises devaient être faites à la Conférence alpine pour améliorer l'offre ferroviaire dans les corridors existants et pour favoriser la mobilité durable à l'intérieur de l'espace alpin. À cet égard, il convenait de renforcer les contacts avec les réseaux de collectivités territoriales régionales et communales. Suite au recentrage du Rapport sur l'état des Alpes (REA) autour du thème des transports, le GT a étroitement collaboré avec le GT « REA/SOIA/ABIS ». Conformément à la décision prise lors de la 32^{ème} réunion du CP (POJ 10 a) n° 2), le GT se limitera pour la IX^{ème} Conférence alpine à présenter un rapport d'activité en raison du travail additionnel requis par le REA.

Rapport sur l'état des Alpes/Système d'observation et d'information des Alpes (ABIS/SOIA)

Le SP, accompagné du GT « REA/ABIS/SOIA », a entamé les travaux relatifs au REA en étroite collaboration avec le GT « Transports » et de concert avec la Présidence autrichienne. Le CP a traité prioritairement le thème des transports dans les trois dimensions de la durabilité (décision PC 31 POJ 10 n° 3), et il a invité le SP à créer la base de données ABIS/SOIA dans les plus brefs délais auprès du bureau de Bolzano. Le CP est autorisé par la IX^{ème} Conférence alpine à adopter définitivement le REA à titre de première contribution à la description de l'état des Alpes dans le domaine des transports lors de sa prochaine réunion. Le CP est également chargé d'assurer l'élaboration d'une stratégie à long terme pour l'ABIS/SOIA.

Plate-forme risques naturels

La Plate-forme risques naturels a entamé ses activités. Le Comité permanent a approuvé le programme de travail relatif aux années 2007-2010, et il a soumis à la Conférence alpine une proposition visant à élargir le mandat. La Suisse assumera la présidence de la Plate-forme jusqu'à la X^{ème} Conférence alpine.

Groupe de travail Population et culture

Le GT a poursuivi l'élaboration d'une déclaration politique sur la base des objectifs définis en commun et des mesures proposées, et ce à partir des contenus qui ont été définis. Il a bénéficié du large soutien de la Présidence autrichienne et du SP. La Présidence a organisé deux réunions supplémentaires à Vienne, une financée par l'Autriche et l'Italie et une par l'Autriche.

Partenariats internationaux de montagne

Le CP s'est félicité de la tenue d'une Conférence internationale visant à réunir les initiatives des Parties contractantes afin de créer des réseaux de communes dans les régions montagneuses des Carpates, du Caucase et d'Asie centrale en novembre 2005. Il a demandé un soutien financier aux Parties contractantes, lequel devait être coordonné par le SP. Le CP a chargé le SP d'annoncer l'adhésion de la Convention alpine au « Partenariat international pour le développement durable dans les régions de montagne » et de structurer le contenu de la coopération y relative. En outre, le CP a recommandé à la Conférence alpine d'étendre les régions de coopération prioritaires de la Convention alpine aux Balkans, et il a envisagé la signature d'un MoU entre la Convention des Carpates et la Convention alpine. Il a invité les Parties contractantes à examiner le soutien éventuel qu'elles entendent apporter à la création d'un Réseau de communes du Caucase.

Réseau alpin des espaces protégés

En vue de la mise en œuvre de la décision de la VIII^{ème} Conférence alpine, le CP s'est félicité de la tenue d'un séminaire consacré à la création d'un réseau écologique des espaces protégés, séminaire qui a vu la participation des autorités compétentes des États alpins. Sur la

base de ces résultats, le CP a invité les Parties contractantes à adopter une première série de mesures de mise en œuvre, et il a proposé à la Conférence alpine de créer un GT « Réseau écologique » qui accompagnera les travaux de mise en œuvre du réseau écologique et sera doté d'un mandat y relatif. Le CP s'est félicité du rattachement de la Task Force des espaces protégés au SP, et il a recommandé à la Conférence alpine d'adopter une décision à cet égard.

Audit des domaines skiables

La France a désigné les domaines skiables du Puy Saint Vincent et de Pelvoux Vallouise pour la phase de test. Étant donné que, pour des raisons techniques, il s'est avéré impossible de financer un nouveau test de l'audit des domaines skiables avec les fonds INTERREG, le CP a invité les Parties contractantes, en particulier celles qui avaient déjà l'intention de participer à un projet INTERREG, à étudier leur participation à une activité financée en commun. En outre, il a recommandé à la Conférence alpine de remettre régulièrement le prix parrainé par la Fondation pro Natura - pro Ski à l'occasion de la Conférence.

Utilisation du logo de la Convention alpine

Dans un premier temps, le CP a invité le SP à vérifier l'utilisation du logo auprès d'autres organisations internationales et à présenter une proposition relative aux critères et aux modalités d'utilisation du logo. Après des consultations détaillées, le CP a invité le SP à adapter le document sur la base de la discussion qui s'est tenue au sein du CP. Le document du logo a été concerté par procédure écrite.

Secrétariat permanent

Le Comité permanent a décidé de laisser inchangée la clé de répartition des contributions obligatoires des Parties contractantes.

Le CP a donné quitus au Secrétaire général p.i. pour sa gestion de l'année 2004. De plus, il a invité le SP à orienter ses activités au vu des ressources et des capacités présentes (32^{ème} réunion POJ 12c). Le CP a invité l'Italie et le SP à élaborer un accord sur les ressources du bureau du SP à Bolzano, dont la conclusion présuppose que l'Italie ait préalablement payé les contributions encore dues au budget du SP.

Sur la base d'une proposition de la Présidence autrichienne, le CP a approuvé le texte d'avis de concours relatif au poste de Secrétaire général/e, et il a contrôlé la mise au concours dudit poste par les Parties contractantes. Suite aux préparatifs organisés par la Présidence autrichienne, le CP a sélectionné les candidates et candidats qui ont été invités à un entretien.

5.2 Résultats liés aux travaux prioritaires de la Présidence autrichienne au cours des années 2005/2006

Élaboration d'une déclaration dans le domaine « Population et culture »

Se reporter au point 5.1.

Élaboration du premier Rapport sur l'état des Alpes

Se reporter au point 5.1.

Domaine de l'eau

De concert avec l'ISCAR et l'Université d'Innsbruck, la Présidence autrichienne a organisé une conférence internationale consacrée au régime des eaux dans les Alpes, à laquelle ont été conviés les groupes d'interlocuteurs concernés. Il est ressorti de cette Conférence que le potentiel de mise en œuvre de la Directive sur l'eau doit être précisé, et que des lacunes réglementaires existent dans l'espace alpin. Afin d'accorder une importance décisive à ce thème durant l'étape suivante, il est préconisé de consacrer la prochaine contribution thématique du Rapport sur l'état des Alpes au thème de l'eau.

Traitement du développement durable et économique des transports conformément au Protocole Transports

Le CP s'est félicité de la réalisation de la Conférence européenne intitulée « Voyages éco-compatibles en Europe. Défis et innovations pour l'environnement, les transports et le tourisme » dans le cadre de la Présidence autrichienne de l'UE et en collaboration avec la Présidence autrichienne de la Convention alpine. Le document final de cette Conférence sera transmis à la IX^{ème} Conférence alpine par l'intermédiaire du Comité permanent.

Élaboration d'une déclaration ministérielle sur la protection du climat, avec des recommandations d'actions pour une protection active du climat

La Présidence autrichienne a préparé un projet de déclaration ministérielle concerté avec les délégations, dont le Comité permanent a recommandé l'adoption par la IX^{ème} Conférence alpine.

Élaboration des axes clés d'une agriculture de montagne orientée vers l'avenir prenant particulièrement en compte la dimension européenne

La quatrième manifestation thématique organisée dans le cadre du Comité permanent a été consacrée à l'agriculture de montagne et à l'espace rural.

Compte tenu de l'actualité et de l'importance de ce thème pour la viabilité future et la survie de la population de l'espace alpin, la discussion a mis en lumière l'importance et la nécessité d'approfondir ce thème. À cet égard, du fait notamment de son approche globale, il s'est avéré que la Convention alpine est tout à fait indiquée comme vecteur de la communication, mais aussi en tant qu'argumentaire. À l'aide de nombreux exemples qui ont illustré la diversité de l'espace alpin, le maintien de cette diversité et la nécessité de promouvoir l'attractivité

des emplois au sein de l'espace rural ont été retenus au titre de paramètres centraux pour une exploitation tournée vers l'avenir.

Relations publiques/mise en œuvre :

La Présidence autrichienne a organisé une Conférence de presse initiale avec le Président de la Conférence alpine, le Ministre Josef Pröll et, de concert avec le SP, elle a organisé 4 conférences de presse à l'occasion des réunions du CP et de la Conférence alpine. Les autres manifestations ont été annoncées par des communiqués de presse communs. Le site Internet du Ministère de l'Environnement a été mis à jour. Jusqu'à présent, trois publications ont été consacrées aux manifestations thématiques, et une quatrième est planifiée. En outre, une bande dessinée présentant de façon détaillée le contenu de la Convention alpine et de ses Protocoles a été publiée. Des initiatives de formation continue sur la Convention alpine ont été réalisées au niveau national. S'agissant des activités de relations publiques assurées par le SP, se référer au rapport d'activité de ce dernier.

Collaboration avec la science et la recherche, renforcement du dialogue à travers une Conférence d'impulsion, agenda de la recherche

La Conférence sur le régime des eaux organisée par la Présidence autrichienne dans le cadre de ses travaux prioritaires avait pour but d'impulser un dialogue plus approfondi entre la Convention alpine, la science et la recherche. C'est ainsi qu'à l'occasion de cette manifestation, on a présenté l'agenda de la recherche relatif au Programme de Travail Pluriannuel de la Conférence alpine 2005-2010, agenda qui a été élaboré de concert par l'ISCAR et le Secrétariat permanent. L'agenda de la recherche a été porté à la connaissance de la IX^{ème} Conférence alpine par l'intermédiaire du Comité permanent.

Transférabilité de la Convention alpine : coopération renforcée avec la Convention des Carpates et d'autres régions montagneuses

Se reporter à 5.1.

Un échange d'expériences sur le développement durable dans les régions de montagne a été organisé dans le cadre d'une réunion ministérielle informelle qui s'est tenue la veille de la Conférence alpine, à laquelle ont participé les Ministres des régions de coopération existantes et d'autres régions montagneuses du monde. En outre le CP a adopté un Memorandum of Understanding entre la Convention des Carpates et la Convention alpine.

Poursuite des travaux du Comité de vérification sous la Présidence autrichienne

Le Comité de vérification a poursuivi ses travaux sous la Présidence autrichienne et sous la direction du Ministère autrichien des Affaires étrangères. Conformément au mandat, les travaux ont été axés sur l'analyse des rapports nationaux envoyés à partir du questionnaire, ainsi que sur la rédaction d'une évaluation qui sera soumise à la Conférence alpine au titre de rapport intermédiaire servant de point de départ pour un approfondissement ultérieur. La Présidence a reçu une aide essentielle du SP pour la réalisation de ces travaux.

5.3 Résultats liés aux manifestations thématiques de la Présidence autrichienne

Ces thèmes ont été discutés au sein du CP sur la base des exposés des experts. Les résultats des discussions ont été pris en compte lors de l'élaboration des déclarations sur le thème Population et culture et sur le changement climatique, et ils ont contribué aux activités communes de la Convention alpine dans le cadre des partenariats internationaux de montagne. Les discussions ont été documentées et publiées par le Ministère de l'Environnement. Les publications réalisées à ce jour ont suscité un grand intérêt. Il est prévu de publier les actes de la dernière manifestation thématique de septembre 2006 lors du premier semestre de l'année prochaine.

5.4 Divers

Au cours de la Présidence autrichienne, la Communauté européenne a ratifié les Protocoles Protection des sols, Tourisme, Énergie et Agriculture de montagne. En outre, la signature du Protocole Transports a été décidée par la Communauté européenne, et elle est imminente. Le CP a adopté une déclaration relative à la poursuite du Programme INTERREG III B Espace alpin.

Le CP s'est penché sur une déclaration faite par la France au cours de la ratification du Protocole Transports.

En outre, il a approuvé des dispositions d'application du règlement du personnel du SP et a confirmé la décision prise lors de sa 25^{ème} réunion, aux termes de laquelle on renonce à l'immunité et aux privilèges du Secrétariat permanent en dehors de l'État du siège.

Sur proposition de l'Italie, le CP s'est occupé pour la première fois de la question des candidatures de l'espace alpin au patrimoine mondial de l'UNESCO, et il a invité l'Italie à organiser une réunion d'experts pour définir le mandat du Groupe de travail « Candidatures UNESCO » en vue de sa création à l'occasion de la prochaine réunion du CP.

B Proposition de décision

La Conférence alpine prend acte du rapport d'activité du Comité permanent qu'elle approuve, et elle remercie tous les participants pour le travail accompli.